

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU VERMOIS*Azelot • Burthécourt-aux-Chênes • Lupcourt • Manoncourt-en-Vermois • Ville-en-Vermois***PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL***Séance ordinaire du jeudi 2 juillet 2026***Informations générales**

Date de convocation	26/06/2026
Date de la séance	2 juillet 2026, à 20h30
Lieu	École Sonnini – 8, Rue des Écoles – Ville-en-Vermois
Président de séance	M. Florian MATHIS, Président
Secrétaire de séance	M. Aurélien BORDY (art. L.2121-15 du CGCT)
Membres en exercice	15
Membres présents	14
Membres représentés	1 (Mme Laura HALLY, pouvoir à M. MATHIS)
Suffrages exprimés	15

Présences

Étaient présents : Mesdames AYRAL Elisabeth, BARBILLON Renée, FRABOULET Tiffany, GILLES Alice, LABRIET Delphine, NICOLAS POLIGNANO Lorie, REMY Ghislaine, TARON Sandrine ; Messieurs BORDY Aurélien, LEFEVER Thierry, MATHIS Florian, MICHAUT HUSSON Rémy, RENAULD Arnould, STEMETZ Jean-François.

Excusée et représentée : Madame Laura HALLY, ayant donné pouvoir à Monsieur Florian MATHIS.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 20h30 et procède, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux syndicats de communes en vertu de l'article L.5211-1 du même code, à la désignation de Monsieur Aurélien BORDY en qualité de secrétaire de séance.

Déroulement de la séance**Délibération n° 2026-19 — Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2026**

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 a été communiqué à l'ensemble des membres du Comité Syndical préalablement à la présente réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il invite l'assemblée à se prononcer.

Le Comité Syndical approuve, sans observation, le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026, lequel sera annexé au registre des délibérations du Syndicat.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstentions : 0

Délibération n° 2026-20 — Suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe

Monsieur le Président expose que le poste de secrétaire du Syndicat, occupé par Madame RIVES, adjointe administrative territoriale principale de 2ème classe, est devenu vacant à compter du 1er juillet 2026 à la suite de la mutation de l'intéressée. Il propose, en conséquence, de supprimer ce poste du tableau des effectifs du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide la suppression, à compter du 1er juillet 2026, du poste de secrétaire relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, précédemment occupé par Madame RIVES, et modifie corrélativement le tableau des effectifs.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstentions : 0

Délibération n° 2026-21 — Création du poste d'Adjoint Administratif Territorial

Monsieur le Président expose que le fonctionnement administratif du Syndicat nécessite la création d'un poste de secrétaire chargé des missions de secrétariat administratif et d'accueil. Il propose de créer cet emploi permanent, catégorie C, à temps non complet, à raison de 12 heures hebdomadaires (34,29 % de la durée légale du travail), à compter du 1er juillet 2026.

Le Comité Syndical décide de créer cet emploi, fixe la durée hebdomadaire de service à 12/35èmes, précise que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial, et autorise le Président à procéder au recrutement correspondant, l'emploi pouvant être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou, à défaut, par un agent contractuel.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstentions : 0

Le Président présente ensuite au Comité Syndical le projet de règlement intérieur du personnel du S.I.S. du Vermois ainsi que le projet de charte d'utilisation de l'outil informatique. Ces deux documents seront présentés à l'assemblée ultérieurement ces derniers n'étant pas finalisés; ils ne font pas l'objet, en l'état, d'une délibération formelle lors de la présente séance et pourront être soumis à l'adoption du Comité Syndical lors d'une prochaine réunion.

Délibération n° 2026-22 — Adoption du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) du S.I.S. du Vermois

Monsieur le Président rappelle que le service de restauration scolaire, fonctionnant en liaison chaude, est soumis à la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, et présente le Plan de Maîtrise Sanitaire élaboré par les services du Syndicat, comprenant l'analyse HACCP, les bonnes pratiques d'hygiène, les plans de nettoyage-désinfection et de lutte contre les nuisibles, ainsi que les fiches d'enregistrement F1 à F10.

Le Comité Syndical approuve le Plan de Maîtrise Sanitaire tel qu'annexé à la délibération, qui servira de support aux contrôles de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de Meurthe-et-Moselle, et charge le Président de veiller à son application effective.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstentions : 0

Délibération n° 2026-23 — Engagement du Syndicat faisant suite au marché public relatif à la restauration collective

Monsieur le Président rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence relatif au marché public de restauration scolaire et extrascolaire a été publié au BOAMP le 18 juin 2026. Il sollicite l'autorisation de signer le marché avec le candidat retenu et, dans l'hypothèse d'une procédure infructueuse, de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables, sur le fondement de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer le marché avec le candidat retenu à l'issue de la procédure engagée, ainsi que, le cas échéant, à recourir à la procédure négociée susmentionnée, sans modification substantielle des conditions initiales du marché.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstentions : 0

Délibération n° 2026-24 — Adoption du Projet Éducatif 2026-2029 du S.I.S. du Vermois

Monsieur le Président présente le projet éducatif des accueils périscolaire et extrascolaire pour la période 2026-2029, articulé autour de six axes (bien-être, autonomie, vivre-ensemble, citoyenneté, accès à la culture et au sport, éducation au développement durable), et rappelle que ce document conditionne l'obtention des agréments SDJES et le versement des financements CAF.

Le Comité Syndical adopte le projet éducatif 2026-2029 tel qu'annexé, en approuve les orientations pédagogiques et modalités d'évaluation, et autorise le Président à le transmettre à la DSDEN, à la DRAJES Grand Est et à la CAF de Meurthe-et-Moselle.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstentions : 0

Délibération n° 2026-25 — Autorisation d'engager les travaux de mise en conformité de la cuisine de restauration scolaire, de solliciter les subventions afférentes, et de procéder aux opérations financières nécessaires à leur financement

Monsieur le Président expose la nécessité de procéder à la mise en conformité de la cuisine de restauration scolaire, pour un montant prévisionnel estimé à 25 000 € TTC, financé par avance des communes membres selon la clé de répartition en vigueur (Azelot 5 312,82 €, Burthécourt-aux-Chênes 1 951,91 €, Lupcourt 5 532,57 €, Manoncourt-en-Vermois 4 459,67 €, Ville-en-Vermois 7 743,02 €), sous réserve de déduction des subventions qui seraient perçues par le Syndicat lors de l'appel de fonds 2027.

Le Comité Syndical autorise l'engagement de la dépense et la passation des commandes correspondantes, acte l'avance de financement par les communes membres selon la répartition ci-dessus, et autorise le Président à solliciter l'ensemble des subventions mobilisables auprès des partenaires institutionnels.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstentions : 0

Délibération n° 2026-26 — SOCIÉTÉ SPL-Xdemat — Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat, désormais divisé en 12 838 actions, à la suite des mouvements d'actionnaires intervenus depuis la dernière Assemblée générale, et sollicite l'autorisation d'approuver cette répartition et de donner pouvoir au représentant du Syndicat pour voter la résolution correspondante.

Le Comité Syndical approuve la nouvelle répartition du capital social de SPL-Xdemat et donne pouvoir au représentant du Syndicat pour voter cette répartition lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstentions : 0

Informations et questions diverses

Information sur le déroulement d'une réunion concernant la " Carte Scolaire " en présence du DASEN.

Information sur la demande d'intervention du CDG54 dans le cadre de l'ouverture d'une procédure administrative.

Information sur la survenue d'un accident à l'occasion du service de restauration scolaire du 29/06/2026.

Information concernant l'achat de ventilateurs à l'occasion de la canicule et démarche concernant une éventuelle subvention de cet achat.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Comité Syndical de leur participation et lève la séance.

Fait à Ville-en-Vermois, le 2 juillet 2026.

Le Secrétaire de séance,

M. Aurélien BORDY



Le Président,

M. Florian MATHIS

